Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réouverture paysagère sur 3,10 hectare dans le cadre de l'extension du périmètre de l'Association Foncière Pastorale autorisée Garsten sur la commune de Schorbach (INSEE 57639)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Association Foncière Pastorale autorisée "Garsten"

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: NEU Etienne

RCS / SIRET: 2 0 0 0 1 0 2 6 2 0 0 0 1 8

Forme juridique: Association Foncière Pastorale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47 b)	Défrichement d'une superficie de totale 2,16 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de boisements spontanés de moins de moins de 30 ans, destinés à un futur usage agricole, d'une superficie de totale 3,10 hectares, sur les lieux dits "Pepersdell" et "Prunckweiller":

- Défrichement 2,6 hectares exemptés d'autorisation de défrichement (art. L342-1 du code forestier).
- Conservation de 0,5 hectares soumis à autorisation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette réouverture paysagère sont:

- De poursuivre la réouverture paysagère mis en œuvre depuis 2007 par l'AFP sur les de la commune de Schorbach où les boisements ont progressés de 257 hectares entre 1960 et 2018. Pour le secteur visé, il s'agit notamment de valoriser l'attrait paysager du village depuis la route de Bitche.
- De pérenniser et renforcer le tissu agricole local par l'augmentation de la surface fourragère disponible qui sera mis à disposition du dernier agriculteur présent sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

2,16 hectares nécessitent un déboisement.

Les arbres limitant fortement l'attrait paysager seront coupés dans le but de valoriser le village depuis la route de Bitche.

Les arbres remarquables seront conservés : une attention particulière sera portée aux fruitiers et aux arbres jouant un rôle dans le maintien des talus. Dans ce but, un marquage préalable des arbres à conserver a été effectué. Des arbres seront également conservés afin d'assurer la qualité agroécologique des milieux réouverts.

Après le déboisement, un broyage agricole sera effectué suivit d'un semi d'herbe. En parallèle, des clôtures seront mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera à la mise en pâture de bovin de race Highland Cattle afin de maintenir le milieu ouvert.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique et Arrêté préfectoral de création pour la constitution de l'AFP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	3.10 hectares
Superficie à défricher non soumise à autorisation	2,16 hectares
Superficie non boisée	0,44 hectares
Superficie soumise à autorisation (boisements conservés)	0,50 hectares
Superficie boisée communale totale	702.14 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Schorbach (INSEE 57639)
Références cadastrales en Annexe

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 07°24'16"48 **Lat.** 49°04'29"05

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Autres travaux de défrichements autorisés le 22 mai 2012 sur le périmètre existant de l'AFP.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF 1 forêts spontanées des Vosges du nord (Identifiant national : 410006930)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Réserve de biosphère des Vosges du nord - pfälzelwald - Zone centrale Monument historique : Périmètre de protection: Ossuaire de Schorbach code 639A001
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZSC Landes et tourbières du camp militaire de Bitche: 8,0 km du centre. ZPS Forêts et étangs du Pays de Bitche: 7,9 Km du périmètre
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Non. Deux camions de concassés calcaires seront apportés pour consolider le chemin communal existant afin de permettre le passage des engins de travaux forestiers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les espèce forestières seront localement impactées. La continuité écologique et notamment la Trame verte ne sera pas impactée de par l'ampleur du massif et la faible surface conbcernée. De plus, le projet favorisera les espèces inféodées au milieux ouverts fortement sous représentées sur le ban communal.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Les boisement spontanés appartenant à la ZNIEFF 1 "Forêts spontanées des Vosges du nord" sera réduite de moins de 0,2 %.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet réduira la surface de boisements spontanés de moins de 30 ans au profit de milieux naturels prairiaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Du trafic d'engins forestiers (Broyeurs, debusqeurs, grumiers) pendant la phse de travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Des nuisances sonores seront occasionnés lors de la phase de réalisation des travaux forestiers.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La réouverture permettra la mise en valeur du village et de son patrimoine architectural et renforcera l'attrait paysager de la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Ce projet induira au augmentation de la surface fourragère disponible et permettra la pérennisation de l'activité agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux forestiers seront réalisés en dehors des périodes de reproductions de l'avifaune.
De plus, une attention particulière sera portée quant à la préservation des alignements d'arbres, des bosquets et des arbres remarquables sur les zones réouvertes afin de garantir la qualité agro-écologique du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'est à priori pas nécessaire car le projet de défrichement porte sur une surface restreinte.
En effet, la surface concernée par le défrichement ne représente que 2,16 hectares soit 0,31% du massif forestier communal total de 702,14 hectares. De plus les zones visées par la réouverture paysagère, ne concerne que des boisements spontanés de moins de trente ans. Les îlots de plus de trente ans compris dans le périmètre seront conservés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative du projet Mail de réponse suite à la demande de dérogation à l'autorisation de défrichement de la DDT de la Moselle en date du 10 avril 2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Schorbach le, 18 XI 2019

Signature Le Président de l'AFPa

Etienne NEU